

Le passe sanitaire supprimé “dès que tout le monde sera vacciné”

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

23 juillet 2021

Bien que tous deux membres de la majorité, les députés de Guadeloupe Max Mathiasin (Modem) et Olivier Serva (LREM) ont tous deux exprimé leur opposition, ce 21 juillet, à la mise en place du passe sanitaire en Guadeloupe. Présent à Paris, Max Mathiasin a profité de la discussion dans l'hémicycle d'un premier amendement à l'article 1 du projet de loi sur la gestion de la crise sanitaire pour dénoncer le laissez-passer sanitaire, *" méthode brutale pour imposer à tous la vaccination "*. Rappelant qu'en Martinique et en Guadeloupe le *" taux de chômage atteint 25% et 40% chez les jeunes "* qui souvent se réunissent *" au bord des routes alors que les touristes font la fête dans les hôtels, il a jugé difficile de priver les restaurateurs de ces espaces ouverts "*. *" Appliquer brutalement ce passe sanitaire semble incohérent et ne va pas dans le sens des intérêts de la population, de ses aspirations et de sa culture, a-t-il ajouté, dans l'attente de mesures différentes. Il a réclamé une large concertation pour que " dans une région où les gens se vaccinent peu, le passe sanitaire ne semble pas être fait pour imposer la vaccination "*. Dans une réponse à plusieurs élus, le ministre de la Santé Olivier Véran a indiqué que le passe-partout sanitaire était *" le seul moyen de ne pas fermer à tout le monde tous les établissements recevant du public, mais de laisser les commerces, restaurateurs, musées, équipements sportifs, culturels, ouverts (aux personnes vaccinées) "*. *" Le passe sanitaire est l'outil qui nous permet de ne pas être contraints de fermer les établissements recevant du public, de ne pas reconfiner le pays, a-t-il répété. Il n'est pas une punition, il est le seul moyen de ne pas fermer la totalité des établissements recevant du public (...) Il n'a de sens que tant que toute la population n'est pas vaccinée "* a-t-il précisé, puisque *" si tout le monde est vacciné, il n'y a plus de passe, car il n'y a plus de virus ! "*. Il sera donc supprimé *" dès que tout le monde sera vacciné. Et, espère-t-il, au cours du mois de décembre "*.

Quant à Olivier Serva, c'est par communiqué qu'il a déclaré, après avoir vu rejetés les deux amendements qu'il avait déposés visant à favoriser l'adaptabilité aux Outre-mer de la loi sur l'adoption du passe sanitaire dans les lieux publics, que *" le texte dans son écriture actuelle n'est pas adapté à la Guadeloupe et constitue [selon lui] une privation de liberté inacceptable. Il mériterait plus de différenciation notamment pour les territoires ultramarins "*. Alors que la discussion n'en était qu'à l'article 1 lorsqu'elle s'est interrompue à deux heures du matin mercredi soir à Paris (20 heures en Guadeloupe) et qu'elle devait se prolonger toute la journée ce 22 juillet: *" Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce projet de loi "*, a-t-il conclu.